

INTEGRE – Wallis et Futuna

Site pilote Futuna – Fiche N°C2F31

« Reboiser les bassins versants de Futuna »

Auteur : Service d'Etat de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche (LE NEZET Erwan, Technicien Forêt-SIG, STARP Wallis et Futuna, erwan.le-nezet@agripeche.wf)

Descriptif de l'activité :

- *Caractéristiques de l'activité*

La qualité de l'eau à Futuna, considérée non potable, constitue un problème majeur de santé publique. Compte tenu du relief important et d'une pluviométrie forte sur l'île, l'appauvrissement des sols consécutif à des phénomènes d'érosions réduit les potentialités de l'agriculture et augmente le phénomène de transport de volumes sédimentaires par les eaux de ruissellement vers les cours d'eau.

Cette activité consiste à reboiser des zones prioritaires d'un bassin versant souvent caractérisées par une végétation de type « toafa » afin d'améliorer la qualité des eaux grâce à la capacité de filtration des arbres. Il est prévu de favoriser des essences mélangées constitués de *Pinus caribaea* et de feuillus locaux (.....).

Le reboisement est prévu sur deux types de zones à l'intérieur d'un ou plusieurs bassins versants.

Des boisements à vocation de protection seront installés dans des zones de fortes pentes très érodées et dans les périmètres des captages en eau potable (Leava, Mala'e).

Des boisements à vocation mixte (protection des sols, de la ressource en eau et production de bois) auront lieu sur des plateaux accessibles situés en amont de l'écoulement des eaux pluviales.

Lors des réunions participatives de fin 2013, les chefferies ont souhaité relancer cette activité dans le cadre d'INTEGRE.

Cette activité remplit plusieurs objectifs :

- **Lutte contre l'érosion :** La conversion du toafa en forêt permet de limiter les effets de ruissellement consécutifs à de fortes pluies et par conséquent limiter la perte de sols agricoles situés en aval.
- **Protection de la ressource en eau :** La forêt joue un rôle de filtre des eaux de pluies et limite le transport d'éléments solides dans les rivières. La qualité de l'eau potable sera améliorée par le boisement de zones stratégiques dans les bassins versants.

- **Maintien de la biodiversité** : L'implantation d'essences locales permet de conserver le patrimoine génétique spécifique à Futuna et de créer des foyers de dissémination des ces variétés. L'installation d'une forêt mélangée favorise l'apparition d'une flore et d'une faune associées.

- **Résilience aux changements climatiques et aux épisodes cycloniques** : la forêt mélangée offre une meilleure résistance aux vents, les feuillus ont la capacité de se régénérer même en étant très endommagés. La forêt mélangée est plus résiliente aux changements climatiques (changement de température, de régime hydrique), aux maladies et attaques parasitaires.

- **Intégration de la parcelle à la filière bois locale et création de revenus pour le village** : Ces boisements ont une vocation environnementale et économique. En effet, il est prévu que deux tiers de la surface totale reboisée (8 ha) soit consacré à des boisements de protection et un tiers de la surface (4 ha) aura une double vocation (économique et protection). La surface à vocation mixte pourra être exploitée au fur et à mesure de leur croissance selon un itinéraire sylvicole établi. Il paraît important de reboiser aussi des zones accessibles afin de créer un levier économique qui compensera la création de boisement inexploitable à seule vocation de protection. En effet, la création de revenu est une condition pour s'assurer une adhésion des partenaires. Les revenus de l'exploitation seront partagés entre le village et le territoire sur la base d'une convention de gestion.

- *Détail des actions à mener*

- **Action 1 : Collecte des semences en forêt et multiplication en pépinière**

Cette action est déjà menée par le STARP de Futuna depuis plusieurs années dans le cadre d'un programme de reboisement annuel indépendamment du projet INTEGRE.

Dans le cadre de cette activité spécifique, il est envisagé d'augmenter la production de plants habituelle au niveau de la pépinière du service afin de répondre aux besoins spécifiques.

- **Action 2 : Ateliers participatifs dans le(s) village(s) pour préparer la plantation**

Un atelier participatif est prévu chaque année dans le(s) village(s) quinze jours avant le début des plantations pour cadrer les opérations. A cette occasion, les partenaires définiront le planning des opérations à savoir la durée des plantations, le déroulement des opérations.

Cet atelier devra permettre d'identifier les villageois intervenant sur la plantation et de négocier le montant de la prestation. Ce dernier sera calculé à partir d'un prix au plant envisagé de l'ordre de 250 FCP/plant et des surfaces à réaliser sur la période 2014-2017.

Un atelier de ce type aura lieu après les plantations pour faire le bilan des actions et préparer les entretiens des parcelles.

○ **Action 3 : Transport des plants sur le site et réalisation des plantations**

La première étape consiste à acheminer les plants de la pépinière du service jusqu'au site de plantation. Ensuite, le déroulement de la plantation est le suivant. Les agents du STARP se chargeront du débroussaillage de la parcelle et les villageois feront la plantation des arbres.

Sur une période située entre la fin 2014 et début 2017, il est prévu de réaliser 3 campagnes de plantations pour un total de 12 ha (2014 = 2 ha, 2015 = 5 ha et 2016 = 5 ha) pour une densité de 625 plants/ha soit un total de 7500 plants.

○ **Action 4 : Entretien des plantations et remplacement des plants manquants**

Cette action est programmée pour l'année suivant la réalisation de la plantation. L'objectif est de débroussailler autour des plants et de remplacer les plants morts.

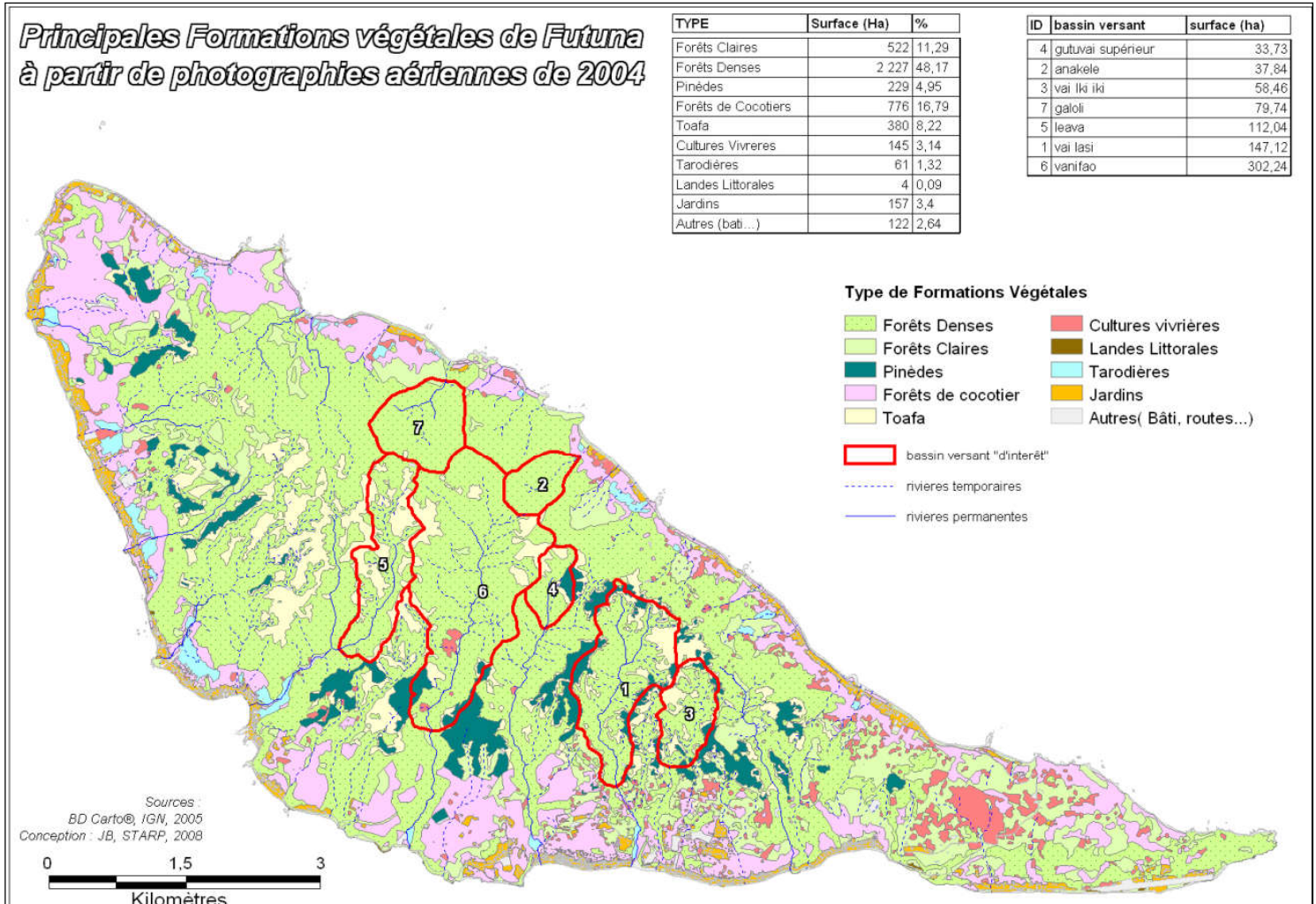
○ **Action 5 : Capitalisation des résultats et campagne de communication**

Les résultats de cette activité feront l'objet d'un rapport suivi d'une campagne de communication en vue de mettre en lumière la pertinence du projet et de pouvoir les répliquer dans d'autres villages de Futuna.

Des actions de communication et outils associés seront définis (affiches, intervention à Wallis 1^{ère}, réunion avec les chefferies ...).

- La zone géographique concernée...

Les zones d'implantations seront vraisemblablement situées dans les bassins versants suivants, Leava, vai lasi, vanifao.



Résultat INTEGRE auquel contribue l'activité :

- **Résultat 4 (OS 2) :** La visibilité du projet INTEGRE est assurée ;
- **Résultat 6 (OS 2) :** des instances participatives de gouvernance sont opérationnelles au niveau des sites pilotes ;
- **Résultat 7 (OS 3) :** la collaboration entre les services (d'une même administration ou entre administrations de différents sites) est améliorée ;
- **Résultat 8 (OS 3) :** les capacités des gestionnaires sont renforcées ;
- **Résultat 9 (OS 3) :** le processus de planification intégré est opérationnel ;

- **Résultat 11 (OS 4):** l'environnement est valorisé au travers d'aménagements ou du développement d'activités économiques durables ;
- **Résultat 12 (OS 4):** Les populations sont sensibilisées et sont impliquées dans la gestion durable de l'environnement.

Enjeu du site pilote auquel répond l'activité :

Les sites pilotes doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- Situés dans un des principaux bassins versants identifiés
- Zones érodées à proximité des cours / Zones situées à l'intérieur des périmètres de captage (boisement de protection)
- Plateaux situés en amont des captages, accessibles par des véhicules (boisement production/protection)

Partenaires :

Pilote de l'activité :

- ✓ Service Territorial de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche

Partenaires envisagés :

- ✓ Service de l'environnement
- ✓ Village(s) concerné(s)

Coût de l'activité et financements envisagés :

- Coût total et détail de la base du calcul financier :

	Action 1 : Collecte semences	Action 2 : Atelier participatif	Action 3 : Plantations	Action 4 : Entretien des plantations	Action 5 : Capitalisation des résultats
1. Personnel	5 616 000	360 000	1 728 000	576 000	130 000
2. Déplacement	117 000	3 000	60 000	20 000	10 000
3. Equipement	150 000	0	100 000	0	100 000
4. Consommables	0	0	50 160	16 720	0
5. Sous-traitance et prestations externes	0	0	1 875 000	375 000	0
6. Autres coûts directs	0	0	0	0	0
Coût total en Fcfp :	5 883 000 Fcfp	363 000 Fcfp	3 813 160 Fcfp	987 720 Fcfp	240 000 Fcfp
Part INTEGRE	150 000 Fcfp	0 Fcfp	2 025 160 Fcfp	391 720 Fcfp	100 000 Fcfp
Autres financements (BT, CD)	5 733 000 Fcfp	363 000 Fcfp	1 788 000 Fcfp	596 000 Fcfp	140 000 Fcfp
Coût total en Euros :	49 300 Euros	3 042 Euros	31 955 Euros	8 277 Euros	2 011 Euros
Part INTEGRE	1 257 Euros	0 Euros	16 971 Euros	3 283 Euros	838 Euros
Autres financements (BT, CD)	Budget Territ + Contrat Dév	Budget Territ + Contrat Dév	Budget Territ + Contrat Dév	Budget Territ + Contrat Dév	Budget Territ + Contrat Dév

Détail de ce qui pourrait être pris en charge par INTEGRE, ainsi que les cofinancements éventuels.

Le cofinancement est partagé entre le **budget territorial** couvrant le fonctionnement du Service Territorial de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche (salaires, 50 % des déplacements, ..) et les **contrats de développement** (matériel, consommables ...).

ACTIONS	INTEGRE	COFINANCEMENTS (BT / CD)
Action 1	3. Equipement nécessaire à la production de plants à savoir des pochons et des sacs de terreau	1. et 2. Prise en charge du personnel et déplacement par le budget du STARP. L'estimation du salaire du personnel est basée sur une période de 30 mois à raison de 120 jours/homme par mois de travail en pépinière et de 10 jour/homme/an sur 3 ans
Action 2		1. et 2. Prise en charge du personnel et du déplacement du chef du STARP et de 2 agents dans le village sur la base de 2 jours/an.
Action 3	3. Achat de pelles et de barres à mines pour équiper les prestataires. 4. Achat de carburants pour les débroussailleuses 5. Rémunération des villageois pour la prestation à raison de 250 FCP/plants soit 1 875 000 FCP pour 7500 plants	1. et 2. Prise en charge du personnel de 2 agents et des déplacements sur la base de 120 jours/homme.
Action 4	5. Rémunération des villageois pour la prestation. On estime le besoin en plants à remplacer à 1500 (20 %) 4. Achat de carburants pour les débroussailleuses	1. et 2. Prise en charge du personnel, des déplacements sur la base de 40 jours/homme
Action 5	Prise en charge des supports de communication	1. 1. et 2. Prise en charge du personnel, des déplacements

Planning : Sur 3 ans maximum (août 2014 - mars 2017)

	2014 T3	2014 T4	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1
Action 1	x	x	x	x			x	x			
Action 2	x	x		x	x			x	x		x
Action 3	x	x			x	x			x	x	
Action 4				x				x			x
Action 5											x

Acceptabilité et intégration locale :

- Cette activité a-t-elle été présentée à la population locale et si oui comment a-t-elle été perçue ?

Cette action a déjà été menée auparavant par le Service Territorial de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche. La décision de la poursuivre est une volonté de la chefferie énoncée lors des réunions réalisées dans le cadre d'INTEGRE.

- Quels sont les éléments qui permettront une bonne appropriation locale de cette activité par la population locale/les usagers/ les services concernés ?

L'appropriation de cette action dépendra essentiellement de la qualité de la communication/concertation et de la sensibilisation ainsi que de l'efficacité. Il faudra établir clairement les modalités de partenariat entre le village et les services à travers une convention bien ficelée (amélioration des dispositifs existants) afin de chaque acteur soit bien conscient de son rôle. Le processus de concertation doit être bien mené de façon à ce que les modalités d'exécution soient claires.

Les services concernés sont déjà opérationnels pour la mise en œuvre de cette activité.

Bénéfices attendus pour les populations :

- Quels sont les bénéfices attendus ? au profit de quelles populations?

Bénéfices environnementaux :

- amélioration de la qualité des eaux de surface
- limiter les phénomènes d'érosion
- conservation des ressources génétiques forestières

Bénéfices économiques (développement endogène) :

- création de revenus pour le village
- production de bois local permettant de réaliser des économies sur l'achat de bois importé pour la construction
- renforcement de la filière bois locale

Les bénéfices environnementaux vont profiter à tous les villages implantés dans le bassin versant. Le village porteur de l'activité et l'entreprise JALAN, scierie mobile de Futuna, vont bénéficier des bénéfices économiques.

Pérennité (si applicable) :

- *Comment l'activité sera-t-elle pérennisée ou quelles suites seront données à cette activité ?*

Cette activité sera pérennisée à travers une convention de gestion signée conjointement entre le Service Territorial de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche et le village pour une durée de 30 ans. La convention prévoit un suivi technique assuré par le Service Territorial de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche.

D'autres opérations sur les parcelles à vocation mixte, comme des coupes de bois ou éclaircies, seront réalisées au bout de 10 ans. Quelques années avant de réaliser la coupe finale, environ 30 ans après la plantation, les partenaires réaliseront une plantation sous abri des arbres adultes afin d'assurer la continuité du couvert végétal pour que la zone continue à remplir sa vocation environnementale. Ces opérations n'auront lieu que sur les zones accessibles reboisées, les zones exclusives de protection des zones à forte pentes ne seront pas exploitées.

A l'image de précédentes conventions, le revenu de la coupe sera partagé entre le village et le territoire. L'unique scierie de Futuna, l'entreprise JALAN, est l'intermédiaire identifié pour la commercialisation du bois issu de ces parcelles. Ainsi, cette activité va contribuer à développer la filière-bois locale et la perspective de percevoir un revenu ultérieur va renforcer l'implication du village.

A travers un mode de gestion participatif et multi usages d'une parcelle forestière, la population devrait être sensibilisée à la gestion durable intégrée de l'espace et des ressources forestières en alliant protection de l'environnement et revenus économiques associés.

L'action 6 aidera à répliquer l'activité dans d'autres villages de Futuna et dans d'autres bassins versants.

Pour mémoire, rappel des critères sur lesquels cette activité sera évaluée :

1. Participer aux objectifs et à l'atteinte de résultats d'INTEGRE ;
2. Répondre aux enjeux identifiés pour le site pilote ;
3. Présenter une forte acceptabilité locale / être intégrée dans le contexte culturel
4. Etre au bénéfice des populations locales
5. Etre durable dans son utilisation de l'environnement
6. Présenter un potentiel de pérennisation
7. Présenter un bon rapport coût / efficacité
8. Avoir un caractère intersectoriel – NB : Clause particulière : une activité privée ne pourra être appuyée par le projet que si elle remplit TOUTES les autres conditions, et l'appui ne pourra pas être constitué d'une subvention directe
9. Etre répliquable, démonstratif et/ou Innovant
10. Etre co-financée (des financements indépendants d'INTEGRE sont prévus)